

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 À 20h30

Présents : B. Chevilliat, H. Ozil, M.L. Gontrand, M. Pailleron, D. Roume, P. Astier, S. Canta, H. Bertrand, N. Bouzraa, S. Jabbour, C.Ponsot, M. Fromont, G. Chazot, , D. Albrand, L. Hotte

Le Maire ouvre le conseil à 20h32.

Laurence Hotte est secrétaire de séance.

1 - COMPTE-RENDUS DES CONSEILS PRÉCÉDENTS :

Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de valider les PV des 2 conseils municipaux envoyés par mail : celui du 15 juillet 2024 qui n'avait pas été enregistré et celui du dernier conseil du 25 octobre 2024.

VOTES :

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 15 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 25 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Maire précise que les deux PV seront transmis à la sous-préfecture pour validation.

2 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Le Conseil municipal décide de donner à M. le Maire, les délégations suivantes pour la durée de son mandat et lui confie la tâche :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charge,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite fixée par le Conseil municipal
- De souscrire des contrats d'assurance,
- D'ester en justice,
- De signer les marchés et les accords-cadres

- De toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés jusqu'à 4000€.

Le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Le Conseil municipal pourra mettre fin à cette délégation s'il le juge utile.

VOTES : Les Attributions du Maire sont adoptées à l'unanimité.

Commissions Communales :

Le Maire précise qu'il supervise l'ensemble des Commissions Communales énumère les différentes affectations :

01 - BUDGET ET FINANCES : D.Roume, S.Canta, H.Ozil

02 - SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX : P. Astier, C. Ponsot, D. Roume

03 - URBANISME, AMENAGEMENT : P. Astier, D. Roume, H. Ozil

04 - VOIERIES ET CHEMINS : G. Chazot, P. Astier, D. Roume

05 - RESEAUX (Eau, Edf, fibre optique) : M-L. Gontrand, P. Astier

06 - ÉCOLE : M. Pailleron, M. Fromont, S. Jabbour, M-L. Gontrand, L. Hotte

07 - ASSOCIATIONS JEUNESSE ET SPORTS : N. Bouzraa, L. Hotte, M-L. Gontrand, D. Albrand, G. Chazot

08 - RESSOURCES HUMAINES : M-L. Gontrand, S. Canta, M. Pailleron, L. Hotte

09 - CULTURE, CRYTE, BIBLIOTHEQUE : H. Ozil, S. Canta, D. Albrand, H. Bertrand, N. Bouzraa

10 - MUSEE : L. Hotte, H. Bertrand, H. Ozil, D. Albrand, S. Jabbour

11 - COMMUNICATION : S. Jabbour, L. Hotte, H. Ozil

12 - CCAS ET PETITE ENFANCE : M. Fromont, M. Pailleron, S. Canta

13 - APPEL D'OFFRES ET MARCHES : S. Canta, P. Astier, D. Roume, H. Ozil

14 - PROJETS ET DEVELOPPEMENT : Ensemble de l'équipe

VOTE : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les commissions communales. Le Maire indique qu'il pourra y avoir plus tard un appel à des personnes extérieures au conseil municipal pour certaines commissions.

3 – REPRÉSENTANTS DIVERS SYNDICATS :

Le Maire précise les commissions et les postes des titulaires et suppléants à approuver :

Commissions Intercommunales : Conseillers Communautaires

SICTOBA : M-L. Gontrand, titulaire ; P. Astier, suppléant

SGGA : H. Ozil, B. Chevilliat, titulaires ; M-L. Gontrand, suppléante

SDEA : H. Ozil, titulaire

SDE07 : P. Astier, titulaire, H. Ozil, suppléant

SMAM : S. Canta et H. Bertrand, titulaires ; M. Pailleron et N. Bouzraa, suppléants

SCOT : H. Ozil, titulaire

MISSION LOCALE : M. Pailleron, titulaire

AMBROISIE : M-L. Gontrand, titulaire, B. Evesque suppléant

COMMISSION DE SECURITE : P. Astier, titulaire

CNAS : B. Chevilliat, titulaire, P. Pascal, suppléante

SAFER : M.-L. Gontrand, titulaire

RESEAU ADN (FIBRE) : P. Astier, titulaire

LEADER : H. Ozil, titulaire

SEBA : P. Astier, titulaire

VOTE : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nomination des titulaires et des suppléants des commissions intercommunales.

Conseillers Communautaires :

BUREAU: H. Ozil et M. Pailleron, titulaires. Le Maire sera suppléant

Développement Économique, Tourisme et Agriculture : H. Ozil, titulaire, L. Hotte, suppléante

Urbanisme, Habitat, Foncier et Transition Écologique : H. Ozil, titulaire, N. Bouzraa, suppléant

Mobilité, Réseaux, Voiries, Bâtiments : D. Roume, titulaire, G. Chazot suppléant

Enfance, Actions Sociales et Actions Culturelles : M. Fromont, titulaire, M. Pailleron, suppléante

Ordures Ménagères : M.L. Gontrand, titulaire, P. Astier, suppléant

SPL Pont d'Arc Ardèche (Société Publique Locale, Office du tourisme) : H. Ozil, titulaire

VOTE : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nominations des conseillers communautaires

4 – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Maire précise quelles seront les indemnités du Maire et des Adjointes, ainsi que celles des deux Conseillers délégués.

- Pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires, le taux officiel est de 51,6% (en % de l'IB 1027) pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants, ce qui fait une indemnité brute mensuelle de 2.121,03 €. A Lagorce, le taux retenu est de 43%, ce qui fait une indemnité brute mensuelle de 1.757,52 € pour le Maire.

- Le Maire propose de diviser en deux son indemnité, pour assurer une indemnité aux deux conseillers délégués. Le Maire aura donc une indemnité de 883,76 € brute mensuelle. Les deux Conseillers délégués auront chacun une indemnité brute de 441,88 € brute mensuelle.

- Pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au Maire, le taux officiel est de 19,8% (en % de l'IB 1027) pour les communes de 1.000 à 3499 habitants, ce qui fait une indemnité brute mensuelle de 813,88 €. A Lagorce, le taux retenu est de 16,5%, ce qui fait une indemnité brute mensuelle de 678,23 € pour chaque Adjoint au Maire.

VOTE : Le conseil municipal valide à l'unanimité les indemnités des élus.

5 – ÉTUDE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TENNIS, CAMPING-CARS, MAISON DES JEUNES ET ACCÈS VILLAGE :

Le Maire propose de lancer une étude pour le réaménagement de la plateforme située au sud du village à proximité du terrain de Tennis, du Camping-cars et de l'actuelle Maison des jeunes.

L'objectif est que cet espace puisse être réinvesti par la population lagorçoise. Il faut purger le terrain et le chemin souvent inondés, déplacer et diminuer l'espace poubelles, redélimiter les différentes parties d'espaces verts ou de stationnement pour mieux accueillir la population. Certaines manifestations comme des vide-greniers, des fêtes associatives ou sportives pourraient s'y dérouler à nouveau.

Cette zone a besoin d'être redéfinie et sécurisée et le tennis, non entretenu, pourrait être restauré et mis en lien avec l'aire de Camping-cars. La Maison des jeunes n'est plus utilisée depuis longtemps. Une réflexion sera engagée avec les différentes associations de Lagorce pour en faire une Maison des associations, ce qui leur donnerait la possibilité de se réunir plus aisément et de mutualiser leurs moyens. Une signalétique devra expliquer aux résidents de l'aire de Camping-cars ce qu'ils peuvent découvrir sur la commune et dans le village.

Par ailleurs, le cheminement piéton, initié par le conseil précédent, est à mettre en œuvre afin de raccorder cette zone au village y compris à l'entrée sud en faisant les acquisitions nécessaires.

Le Maire précise que c'est l'un des projets structurants que le nouveau conseil souhaite mener rapidement. Le conseil reste à l'écoute des propositions citoyennes.

VOTE : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette étude d'aménagement.

6 – ÉTUDE ENTRÉE SUD ET TRAVERSE DU VILLAGE :

L'entrée sud du village doit être sécurisée notamment en regard de la vitesse. Un relevé topographique a déjà été fait par Géo-Siapp en mai dernier cependant l'étude reste entièrement à mener rapidement afin de (peut-être) bénéficier des aides correspondantes alors que la date limite est à ce jour dépassée. Le Maire propose de se rapprocher sans délai des services départementaux pour finaliser le projet en étudiant les différentes options.

VOTE : Le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement de cette étude.

7 – RPOS :

Le 4^e adjoint, Patrick Astier, présente le rapport sur l'eau et l'assainissement de la commune pour 2023.

Eau :

Ce Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau potable à Lagorce fait 30 pages, en voici quelques chiffres-clefs :

- La production est de 130.000 m³ d'eau sur l'année. Importation et exportation d'eau nulle sur Lagorce. La production est exclusivement à usage communal. On note 25.000 m³ de pertes (fuites sur un an) mais il est possible que le nettoyage du forage ou la traversée de la Fontaine du Cade ait pu impacter ce résultat qui demeure bon. Cela reste dans les normes acceptables.
- Prix pour 120m³ : 2,49 euros / m³.
- La qualité et la conformité microbiologique de l'eau : taux 100%
- La protection ressources en eau : 100%
- 100% respect délais branchement.
- Taux d'impayés : 1,70%

Le réseau communal de Lagorce présente donc une bonne performance (couleur verte pour notre commune). Patrick Astier précise que selon le niveau de performance, on obtient des niveaux d'aide proportionnelle.

Assainissement :

Patrick Astier donne quelques chiffres-clefs du rapport :

- Prix ttc au m³ : 2,05 € / m³
- Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 0
- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et eaux usées : 30 points
- Points de curage fréquents du réseau : 33,3 pour 100 km.
- Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0%
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales : 100%
- Connaissance des rejets en milieux naturels : 20 unités
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales : 100%
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 100%
- 432 habitants (sur 1200) sont desservis par le tout-à-l'égout.
- Taux de réclamation : Zéro
- Taux d'impayés : un peu plus de 6 %

VOTE : Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.

8 – PERSONNEL : DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONTINUITÉ DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Patricia Pascal expose le Régime Indemnitaire (RIFSEEP) versé 2 fois par an : en juin et en décembre.

Il faut renouveler les délibérations de 2017 et de 2020.

Nous reprenons donc à l'identique ce qui s'est fait précédemment.

VOTE : Le conseil municipal vote le renouvellement du RIFSEEP à l'unanimité

9 – « DIMANCHES DU MAIRE » POUR 2025 :

Il s'agit d'une autorisation collective d'ouverture pour les commerces jusqu'à 12 dimanches / an.

La demande concerne essentiellement Melvita qui souhaite ouvrir 9 dimanches pendant les mois de juillet et août 2025. Patricia Pascal a reçu les dates demandées.

VOTE : Le conseil municipal vote à l'unanimité son autorisation pour l'ouverture des dimanches demandés.

10 – DÉLIBÉRATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE D'ENGAGER UN DÉSISTEMENT D'INSTANCE ET D'ACTION DANS LA PROCÉDURE AUTOUR DU CHEMIN DE GOURGUET

Le Maire explique au préalable qu'une procédure judiciaire a été engagée en juillet 2024 par le conseil précédent contre Les Ruchers de l'Ibie / La Ferme des Abeilles (gérés par Elodie et Nicolas Leullier) à propos de la propriété discutée du chemin de Gourguet.

Après avoir pris connaissance du dossier dont dispose l'avocat de la mairie et s'être entretenu avec celui-ci, le Maire considère qu'il est raisonnable d'engager, en deux temps, un désistement d'instance et d'action en mettant par contre en œuvre une convention temporaire de passage et en étudiant simultanément une voie de contournement qui permettrait aux habitants de Laccessas de retrouver une voie de circulation quasi-identique à celle qu'ils empruntaient auparavant mais sans passer chez des particuliers dont la responsabilité juridique est sollicitée. Le chemin de Gourguet est en effet privé et appartient à 3 propriétaires différents.

Le droit d'usage (usucapion) est en l'occurrence inapplicable et ce d'autant que la commune savait de longue date que ce chemin n'est pas communal (il n'apparaît d'ailleurs pas comme tel dans les relevés faits par Géo-Siapp dans les années 2000). Plusieurs procès-verbaux de conseils (en 2007 notamment) confirment que des délibérations d'achat avaient été prises mais qu'elles n'avaient pas été suivi d'effets.

Il semble qu'il soit sage de reprendre une approche de concertation. La commune espère parvenir à la signature d'une convention temporaire de passage et lancer une étude de faisabilité pour réaliser un contournement. La convention temporaire comportera différents points avec notamment certaines contraintes pour la vitesse et la circulation sur le chemin. La commune dégage la responsabilité des propriétaires en signant cette convention et elle deviendra garante du respect des règles de circulation établies.

Pour le contournement et sa faisabilité, le Maire et ses adjoints ont déjà entamés des recherches de financement auprès de l'État et de la Communauté de communes.

Si des personnes veulent mieux connaître la nature du projet, le maire est disposé à recevoir une délégation de 3 ou 4 personnes pour expliquer plus en détail la situation.

Le Maire souhaite ouvrir la voie à une sortie de crise et il demande au conseil un vote pour lui donner délégation afin d'engager un désistement d'instance (autrement dit l'arrêt de la procédure) et un désistement d'action au moment de la signature de la convention temporaire de passage et du démarrage de l'étude de faisabilité du contournement.

Le Maire souligne qu'il entend agir vite pour satisfaire toutes les parties et suspendre les frais. Il précise que le coût pour la commune s'élève déjà à 8.000 € de frais d'avocats (4 factures).

Gwenaël Chazot et Laurence Hotte travaillant aux Ruchers de l'Ibie / La Ferme des Abeilles ne prennent pas part au vote.

VOTE : Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour engager, à ces conditions, un désistement d'instance et d'action dans la procédure contre les époux Leullier par 13 voix POUR.

11 – ÉTUDE DE CONVENTION DE PASSAGE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DE GOURGUET :

La mairie va établir avec les trois propriétaires une convention temporaire de passage et lancer une étude de faisabilité pour le contournement. Il faut en effet discuter avec toutes les parties et mettre en place un cahier des charges précis avec l'aide d'un cabinet d'expertise.

Dans le trajet envisagé, se trouve un fragment d'une centaine de mètres de l'ancienne voie communale n°2. Le Maire explique qu'on peut reprendre ce fragment de voie communale et passer au sein des vignes pour rejoindre la départementale. L'ensemble du trajet va nécessiter une concertation et un accord avec tous les propriétaires car la mairie entend s'assurer que l'entièreté de la voie de contournement soit désormais communale.

Le Maire demande au conseil une délibération pour engager ces études de convention et de faisabilité.

Gwenaël Chazot et Laurence Hotte, travaillant aux Ruchers de l'Ibie/La Ferme des Abeilles, ne prennent pas part au vote.

VOTE : Le conseil municipal approuve l'étude de convention de passage temporaire par 13 voix POUR.

12 – BUDGET DE LA COMMUNE : ANNULATION DE TITRES.

La secrétaire de mairie expose la situation :

- il s'agit du titre 75 pour la somme de 50 euros pour occupation du domaine public par la coiffeuse « Miss Rétro ». Elle demande l'annulation de son titre car elle est venue très peu et il y avait des véhicules souvent garés sur l'emplacement qui lui était réservé.

VOTE : 15 voix favorables à l'annulation du titre.

- Titre 145 bordereau 38 Association L'Echappée , occupation de la Crypte pour un montant de 100€ fait double emploi avec T117 B30
- Titre 144 b38 Association Guitares en chansons, occupation de la Crypte pour un montant de 180€ fait double emploi avec T135 B34.

Accord du Conseil à l'unanimité pour annuler ces titres

13 – COMMUNE : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE :

La secrétaire de mairie explique que dans le budget « Opération Acquisition Mobilier Divers », il n'y a plus de crédits disponibles. Or la foudre a fait beaucoup de dégâts cet été, des cartes-mères ont été détruites et des portails électriques ne fonctionnent plus...

Le Maire précise qu'il envisage à terme d'installer des parafoudres, car certaines problématiques électriques peuvent avoir de lourdes conséquences, comme à la cantine de l'école, par exemple.

Un audit électrique général va être lancé car d'autres zones sont fréquemment en défaut (luminaires défectueux sous le village et autour de la Crypte).

Patricia Pascal sollicite un mouvement de crédit en dépenses :

C/2188/op23 Acquisition matériel et mobilier divers	+10.000
C/2315 op35 Travaux Magnanerie	-10.000

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote POUR.

14 – REVERSEMENT BUDGET EAU AU BUDGET DE LA COMMUNE :

Ce point est reporté au prochain conseil car il manque des données techniques.

15 – DIVERS :

A titre d'information, le Maire énumère les dossiers en cours :

- Une vente de terrain communal à Leyris a été signée cette semaine : deux nouveaux propriétaires s'installent donc sur la commune : un jeune couple (jardinier et graphiste). La commune leur souhaite la bienvenue.

- Forage d'Orbeyre : les travaux du forage d'Orbeyre sont en pause en raison de problèmes techniques complexes. Patrick Astier indique qu'une réunion avec RCI a lieu le lendemain du conseil, mardi 5 novembre, pour faire un point à cet égard mais aussi pour avancer sur la question de l'assainissement.

- Station Épuration du village : La nouvelle station d'épuration est achevée mais pas encore réceptionnée. Les roseaux ont été planté jeudi et vendredi dernier. Il reste encore quelques aménagements à finaliser pour pouvoir signer la réception d'ici peu.

- Assainissement de Tabias : c'est un dossier complexe et qui peut être onéreux en fonction du choix qui sera fait ; le bureau d'étude va reprendre l'étude du dossier. Il y a différentes options.

- Patrick Astier intervient au sujet des Obligations Légales de Débroussailllements (OLD) : dans le cadre de la politique de prévention des feux de forêts, la commune doit faire appliquer cette obligation. Deux décrets, sortis en mars et avril 2024, imposent aux notaires d'informer les acheteurs si la propriété est débroussaillée ou non. Il faut donc au préalable informer les concitoyens lagorçois de leurs obligations. Le Maire précise que cela va devenir une clause qu'on verra apparaître chez les notaires et les assureurs. Les OLD sont donc à réaliser impérativement par chaque propriétaire.

Il est annoncé qu'une réunion publique avec représentants de l'ONF (Office National des Forêts) et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) aura lieu le mercredi 27 novembre.

- Hameau de Tabias : une initiative des citoyens au niveau de l'espace poubelle est en cours pour installer des planches de bois pour cacher les poubelles de la route. La Mairie les accompagnera dans ce projet pour que tout soit en règle notamment avec le Sictoba.

- Cimetière : Les services techniques ont soigneusement nettoyé le cimetière. Une végétalisation va être réalisée sous peu (lauriers roses) et des aménagements des trois points d'eau sont à l'étude afin de faciliter leur emploi. La population est invitée à faire parvenir ses remarques à la mairie.

- Nettoyage du village : deux personnes de l'équipe technique nettoient les feuilles qui rendent la chaussée glissante avec le camion de la RCSC. Ils débroussaillent aussi dans des parties communales. L'équipe technique sera mis en priorité sur l'entretien des espaces et des chemins.

- Associations : Marianne Pailleron va s'attacher à identifier toutes les associations lagorçoises, afin d'étudier avec elles leurs attentes et créer une Maison des associations.

- École : Marianne Pailleron précise que certains projets vont être redéfinis, et qu'ils seront aborder bientôt.

- Bibliothèque : Elle sera déménagée et réinstallée dans un lieu plus accessible dans le courant de l'année.

- Crypte : Hervé Ozil et le maire ont pris un premier contact avec Brieuç Mével de *Ligne d'Horizon* : la convention signée avec la mairie se termine en fin 2025. Dans l'immédiat, l'idée est de travailler plus étroitement avec Brieuç Mével et d'engager un partenariat mieux défini avec la commune.

David Albrand informe qu'une résidence artistique a lieu à la Crypte cette semaine autour du thème des feux de forêt et de la prévention et il invite les habitants à se rendre au spectacle qui aura lieu à l'issue de la résidence.

Le Maire rajoute qu'un troisième disque du quatuor Debussy a été enregistré dans la Crypte en raison de son exceptionnelle qualité acoustique. Deux jeunes femmes chantant des polyphonies vont bientôt enregistrer à leur tour leur premier disque cet automne. De par la qualité sonore de la Crypte, il est prévu de mettre en avant cette particularité dans le développement à venir.

- Commission Voiries : Denis Roume indique que la commission se réunie le mercredi 6 novembre pour poser les bases d'une méthode à propos des chemins à entretenir ou transformer, afin de déterminer ce qui est prioritaire ou non.

La séance du conseil est levée à 21h45 mais le Maire demande s'il y a des questions dans la salle :

1 -Une personne, éducatrice de tennis, souhaite créer une association, un club de tennis à Lagorce et proposer des cours en partenariat avec l'école. Le Maire demande à ce qu'elle prenne contact avec la mairie puisque précisément le projet de restauration du tennis est à l'ordre du jour.

2 – Un habitant de Tabias précise que les habitants du hameau veulent dissimuler la zone des poubelles et que l'association des « amis de Tabias » peut s'en charger mais souhaite aussi végétaliser et remettre des pierres pour faire un parking devant l'entrée du hameau. Marie-Laure Gontrand précise qu'elle sera leur interlocutrice pour en organiser la mise en œuvre.

3 - Poubelles : un habitant fait remarquer que les poubelles ont été mal conçues, surtout pour la période estivale. Quand le camion vient relever les containers, il ne ramasse pas les sacs poubelles qui tombent à terre. Le Maire précise qu'un entretien avec le Sictoba va avoir lieu.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.